

DEVENIR ACTEUR PRAP IBC

FORMATION CERTIFICATIVE – CERTIFICAT VALABLE 2 ANS

▶ OBJECTIFS

- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues.
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

100%

Taux de satisfaction
(satisfait ou très satisfait)

100%

Taux de réussite

Publics : Salariés

Prérequis : Aucun

Durée : 2 journées avec une intersession

Effectif : 10 stagiaires

Maintien et actualisation des compétences est requis à 24 mois

📁 PROGRAMME

Comprendre la prévention des risques professionnels

La réglementation de la prévention des risques

Les enjeux de la prévention des risques sur la santé, le travail et la performance

Les processus d'apparition des risques professionnels

Les différents risques du secteur sanitaire et social

Les notions d'accident de travail, d'accident de trajet et de maladie professionnelle

Réaliser l'évaluation de ses risques professionnels

Les limites du corps humain : anatomie, physiologie, pathologies

Repérer les facteurs de chutes, d'accidents de manutention et de TMS

Identifier les composantes d'une situation de travail

Évaluer ses contraintes physiques, mentales et émotionnelles

Analyser les phases de travail à risque dans son activité professionnelle

Les outils de recherche d'améliorations

La communication de mon analyse

📄 EVALUATION

Délivrance d'une attestation individuelle de formation et d'un certificat d'Acteur PRAP IBC à l'issue de la formation sous réserve de présence à l'ensemble de la formation et de réussite aux épreuves certificatives

👥 LES POINTS FORTS

- Formation en alternance et certifiante
- Formation centrée sur la pratique
- Analyse et amélioration des pratiques
- Animation ludique et participative

👤 QUALIFICATION DES INTERVENANTS

- Formateur de formateurs PRAP 2S et IBC
- Ergothérapeute
- IPRP (Intervenant en Prévention des Risques Professionnels)

📝 MATERIEL STAGIAIRE NECESSAIRE

- Matériel de prise de notes

Accessibilité : Pour des besoins spécifiques, merci de nous informer de votre situation

ERGO53 / SAS CLEF

2 rue Sainte-Trèche 53240 St-Jean-sur-Mayenne
contact@ergo53.fr – 06 52 91 82 53